

(+) D. 2022/1101 (P)
 D. 2022/1102 (P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022

P.J. :
 - 2 projets de délibération
 - 1 annexe (situation des autorisations de programme)
 - 1 maquette financière

Après quelques mois d'exercice, il s'avère nécessaire d'opérer de nouveaux ajustements du budget annexe primitif de la gestion du service d'assainissement collectif, résultant des opérations présentées ci-dessous.

1. LA VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
SECTION D'EXPLOITATION			
Fonctionnement du service d'assainissement	-10 340 000		
Frais de personnel	600 000		
Intérêts de la dette	905 000		
Opérations d'ordre	8 835 000		
Total	0	Total	0
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement d'assainissement	-26 086 185	Subventions d'investissement	-34 921 185
Opérations d'ordre	27 501 086	Opérations d'ordre	36 336 086
Total	1 414 901	Total	1 414 901

Par souci de clarté de présentation, seules les opérations nouvelles et réelles feront l'objet d'un commentaire. Les opérations d'ordre seront formalisées dans un tableau synthétique en fin de note.

2. LES AJUSTEMENTS

A. EN SECTION D'EXPLOITATION

Il est proposé d'ajuster les dépenses d'exploitation suivantes :

➤ Frais de fonctionnement : -10 340 000 F

Par rapport aux inscriptions initiales du budget primitif, il s'agit de :

- inscrire un crédit de 430 000 francs CFP pour des non-valeurs portant sur des droits de raccordement au réseau d'assainissement,
- compléter les crédits relatifs aux titres annulés pour des dégrèvements portant également sur des droits de raccordement au réseau d'assainissement à hauteur de 900 000 francs CFP,
- réduire les crédits surestimés, relatifs aux charges d'administration générale du budget principal refacturées au budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour un montant de 11 670 000 francs CFP,

➤ Frais de personnel : 600 000 F

Il est proposé de compléter les crédits portant sur la refacturation du coût du personnel du budget principal affecté à ce service, pour un montant de 600 000 francs CFP.

➤ Intérêts de la dette : 905 000 F

Il est proposé de compléter en dépenses, les crédits relatifs aux intérêts de la dette d'un montant de 905 000 francs CFP, au titre des intérêts courus non échus de l'exercice 2022, correspondant aux emprunts de ce budget annexe.

B. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Par rapport aux inscriptions initiales du budget primitif sur le programme d'investissement, il est proposé de réduire les crédits prévisionnels des opérations ci-dessous, pour un montant global de -26 086 185 francs CFP.

Opérations	Libellé	Montant
Travaux du réseau d'eaux usées, quartier de l'Anse Vata	Ajustement du programme des travaux avec le démarrage de ceux de la route de l'Anse Vata	-2 671 913
Travaux de mise à niveau de la STEP de Rivière Salée	Décalage en 2023 en raison de la hausse du délai de suivi des travaux par la maîtrise d'œuvre (protocole transactionnel à conclure)	-7 068 275
Travaux du réseau d'eaux usées, promenade Roger Laroque	Décalage de la pose du réseau d'eaux usées à la fin de l'année 2022	-8 676 501
Etudes de mise en séparatif des réseaux des rues Luxembourg, Andorre et Monaco	La maîtrise d'œuvre des études sera internalisée	-4 606 326
Travaux de raccordement de la vallée de Sakamoto à la STEP baie de Sainte Marie	Les travaux sont terminés, reliquat à restituer	-1 400 000
Travaux de raccordement du poste de refoulement Marmonton au collecteur de Sainte Marie	Les travaux sont terminés, reliquat à restituer	-1 663 170
TOTAL		-26 086 185

Consécutivement aux ajustements d'opérations exposés ci-dessus, il convient de modifier la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme, telles que présentées dans le tableau joint en annexe.

En recettes, il est proposé d'ajuster les participations de l'Etat et de la province Sud sur le financement des opérations ci-dessous dont les dépenses sont moindres :

▪ Contrat d'agglomération 2017-2022 :

- Travaux d'assainissement Blaise Pascal-Quartier Anse Vata :

✓ Etat	:	-16 800 000 F
✓ Province Sud	:	-9 900 000 F

▪ Hors contrat :

- Installation d'un réseau d'adduction en eau potable et d'eaux usées dans la Vallée de Sakamoto financé par l'Office Français de la biodiversité : -8 221 185 francs CFP.

3. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) portant sur les amortissements, les provisions et le reclassement de frais d'études et de travaux sont récapitulées ci-dessous.

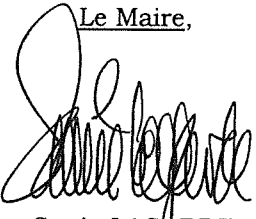
OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
AMORTISSEMENT RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	042	6811	750 000	040	281532	750 000
DOTATIONS PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION	042	6815	8 085 000	040	15182	8 085 000
RECLASSEMENT DES AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATION	041	2315	10 194 903	041	238	10 194 903
RECLASSEMENT DES FRAIS D'ETUDES	041	2315	17 306 183	041	2031	17 306 183
	TOTAL		36 336 086	TOTAL		36 336 086

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 2 du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022 de la ville de Nouméa et d'approuver les modifications d'autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants.

Tel est l'objet des deux projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

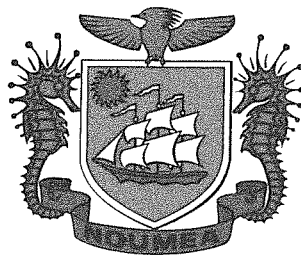
Nouméa, le 14 octobre 2022



Le Maire,

 Sonia LAGARDE

Annexe situation des autorisations de programme
 Décision modificative n°2
 Budget annexe de la gestion du service d'assainissement

AP VOIYES		AUTORISATION DE PROGRAMME				CREDIT DE PAREMENT										RAF				CONTRÔLE CONFERENCE AP
		CP 2022		CP 2023		CP 2024		CP 2025		CP 2026		CP 2027		CP 2028		CP 2029		CP 2030		
AP VOIYES	AP VOIYES	BUDGET 2022	CP 2022	BUDGET 2023	CP 2023	BUDGET 2024	CP 2024	BUDGET 2025	CP 2025	BUDGET 2026	CP 2026	BUDGET 2027	CP 2027	BUDGET 2028	CP 2028	BUDGET 2029	CP 2029	BUDGET 2030	CP 2030	
1 287 019 559	0	1 287 019 559	566 624 772	0	30 165 223	-7 043 715	20 095 948	0	7 043 275	7 043 275	0	0	0	0	0	8 600 806	0	353 859 964	0	
1 317 000 000	0	1 317 000 000	902 528 813	11 920 351	139 828 930	-4 679 239	131 143 706	76 000 000	-17 329 687	58 871 813	45 000 000	-5 000 000	48 000 000	0	0	31 000 326	384 640 374	0	0	
978 500 000	0	978 500 000	542 854 117	3 211 665	204 231 665	0	204 231 665	0	0	0	0	0	0	0	0	231 424 216	0	371 424 216	0	
497 089 857	65 571 293	662 661 150	173 653 104	4 834 051	176 534 051	-10 339 671	168 194 380	102 000 000	47 910 964	164 810 964	42 806 672	26 600 000	67 896 672	0	6 000 000	8 000 000	0	0	0	



VILLE DE NOUMEA

D. 2022/1101 (P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 3 novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 28.10.2022	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Bruno CAPY
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Tuilogona O'CONNOR
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Kimberley BARONI
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Christophe DELIERE
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Warren NAXUE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Christine BELLET
	Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Michel FONGUE	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 28.10.2022	Mme	Janine BAJON	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Muriel GERMAIN
	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Christiane SARIDJAN
	M.	Philippe BLAISE	M.	Daniel HINSCHBERGER
	M.	Luc BRUN	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Stéphanie PAIMAN	Mme	Christine LE SAINT

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SAKOUMORI
			Mme	Françoise SUVE	Mme	Magali MANUOHALALO
Nombre de présents	:	34	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Joseph BOANEMOA
			Mme	Cindy PRALONG	Mme	Laurie HUMUNI
Nombre de votants (13 procurations)	:	47	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Veylma FALAE
			M.	Christophe DELESSERT	M.	Eric MELTESALE
			Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Davina FAUA
			M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
			Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Makaokio FIHIPALAI		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

**Mme Magali MANUOHALALO et M. Jérémie KATIDJO-MONNIER de «Nouméa Autrement»
M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»**

DELIBERATION N° 2022/ 1701
portant décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la gestion du service
d'assainissement collectif pour l'exercice 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **03 NOV. 2022**

Calédonie,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le contrat d'agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le 23 décembre
2017,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/134 du 23
février 2022 modifiée relative au budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement
collectif pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/135 du 23
février 2022 modifiée relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe
primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif de la ville de Nouméa pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/580 du
14 juin 2022, portant affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe de la gestion du
service d'assainissement collectif,

VU les documents budgétaires annexés à la présente délibération,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/172 du 14 octobre 2022,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des
déchets ménagers et assimilés, de la distribution d'eau potable et de la gestion des réseaux
d'assainissement et des stations d'épuration en date du 19 octobre 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 20 octobre 2022,

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée la décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la gestion du
service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022 de la ville de Nouméa telle que récapitulée dans
les tableaux ci-dessous :

DEPENSES				RECETTES			
SECTION D'EXPLOITATION							
CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT
011	6287	811	-11 670 000				
TOTAL CHAPITRE 011			-11 670 000				
012	6215	811	600 000				
TOTAL CHAPITRE 012			600 000				
65	6541	01	430 000				
TOTAL CHAPITRE 65			430 000				

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT
66	66112	811	905 000				
TOTAL CHAPITRE 66			905 000				
67	673	811	900 000				
TOTAL CHAPITRE 67			900 000				
042	6811	01	750 000				
	6815	01	8 085 000				
TOTAL CHAPITRE 042			8 835 000				

TOTAL DES DEPENSES	0	TOTAL DES RECETTES	0
--------------------	---	--------------------	---

DEPENSES				RECETTES			
SECTION D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT
6101	2031	811	-4 606 326	13	13111	811	-25 021 185
	2315	811	-21 479 859		1313	811	-9 900 000
TOTAL CHAPITRE 6101			-26 086 185	TOTAL CHAPITRE 13			-34 921 185
041	2315	01	27 501 086	040	15182	01	8 085 000
TOTAL CHAPITRE 041			27 501 086		281532	01	750 000
				TOTAL CHAPITRE 040			8 835 000
				041	2031	01	17 306 183
					238	01	10 194 903
				TOTAL CHAPITRE 041			27 501 086
TOTAL DES DEPENSES			1 414 901	TOTAL DES RECETTES			1 414 901

Le budget annexe de la gestion du service du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022 de la ville de Nouméa est ainsi porté à 979 802 058 francs CFP, dont :

- Section de fonctionnement : 326 700 000 F
- Section d'investissement : 653 102 058 F

ARTICLE 2 /

Est constituée une provision pour charges d'exploitation relative aux créances de redevables, d'un montant de 8 085 000 francs CFP qui sera ajustée au fur et à mesure de l'évolution du risque.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 03 NOV. 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 08 NOV. 2022

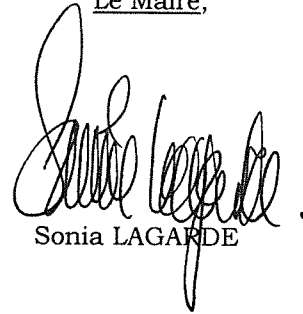
Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI



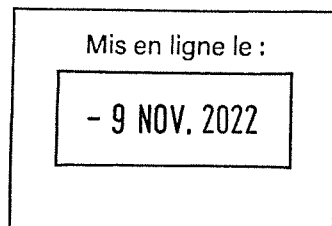
Le Maire,



Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
MISE EN LIGNE	- 1



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION MODIFICATIVE 2 DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022

Date de transmission de l'acte : 09/11/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 09/11/2022

Numéro de l'acte : 2022-1101 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20221103-2022-1101-DE

Date de décision : 03/11/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires
7.1.4. Décisions budgétaires modificatives

Ville de Nouméa

**BUDGET ANNEXE
GESTION DES RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT ET STATIONS
D'EPURATION**



**DECISION MODIFICATIVE N° 2
2022**

Poste comptable de la Province Sud

Ville de Nouméa

**BUDGET ANNEXE
GESTION DES RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT ET STATIONS
D'EPURATION**



**DECISION MODIFICATIVE N° 2
2022**

NOTE DE PRESENTATION

Poste comptable de la Province Sud

ST/Interne : 8787

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022

P.J. : - 2 projets de délibération
 - 1 annexe (situation des autorisations de programme)
 - 1 maquette financière

Après quelques mois d'exercice, il s'avère nécessaire d'opérer de nouveaux ajustements du budget annexe primitif de la gestion du service d'assainissement collectif, résultant des opérations présentées ci-dessous.

1. LA VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
----------	---------	----------	---------

SECTION D'EXPLOITATION			
Fonctionnement du service d'assainissement	-10 340 000		
Frais de personnel	600 000		
Intérêts de la dette	905 000		
Opérations d'ordre	8 835 000		
Total	0	Total	0

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement d'assainissement	-26 086 185	Subventions d'investissement	-34 921 185
Opérations d'ordre	27 501 086	Opérations d'ordre	36 336 086
Total	1 414 901	Total	1 414 901

Par souci de clarté de présentation, seules les opérations nouvelles et réelles feront l'objet d'un commentaire. Les opérations d'ordre seront formalisées dans un tableau synthétique en fin de note.

2. LES AJUSTEMENTS

A. EN SECTION D'EXPLOITATION

Il est proposé d'ajuster les dépenses d'exploitation suivantes :

➤ Frais de fonctionnement : -10 340 000 F

Par rapport aux inscriptions initiales du budget primitif, il s'agit de :

- inscrire un crédit de 430 000 francs CFP pour des non-valeurs portant sur des droits de raccordement au réseau d'assainissement,
- compléter les crédits relatifs aux titres annulés pour des dégrèvements portant également sur des droits de raccordement au réseau d'assainissement à hauteur de 900 000 francs CFP,
- réduire les crédits surestimés, relatifs aux charges d'administration générale du budget principal refacturées au budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour un montant de 11 670 000 francs CFP,

➤ Frais de personnel : 600 000 F

Il est proposé de compléter les crédits portant sur la refacturation du coût du personnel du budget principal affecté à ce service, pour un montant de 600 000 francs CFP.

➤ Intérêts de la dette : 905 000 F

Il est proposé de compléter en dépenses, les crédits relatifs aux intérêts de la dette d'un montant de 905 000 francs CFP, au titre des intérêts courus non échus de l'exercice 2022, correspondant aux emprunts de ce budget annexe.

B. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Par rapport aux inscriptions initiales du budget primitif sur le programme d'investissement, il est proposé de réduire les crédits prévisionnels des opérations ci-dessous, pour un montant global de -26 086 185 francs CFP.

Opérations	Libellé	Montant
Travaux du réseau d'eaux usées, quartier de l'Anse Vata	Ajustement du programme des travaux avec le démarrage de ceux de la route de l'Anse Vata	-2 671 913
Travaux de mise à niveau de la STEP de Rivière Salée	Décalage en 2023 en raison de la hausse du délai de suivi des travaux par la maîtrise d'œuvre (protocole transactionnel à conclure)	-7 068 275
Travaux du réseau d'eaux usées, promenade Roger Laroque	Décalage de la pose du réseau d'eaux usées à la fin de l'année 2022	-8 676 501
Etudes de mise en séparatif des réseaux des rues Luxembourg, Andorre et Monaco	La maîtrise d'œuvre des études sera internalisée	-4 606 326
Travaux de raccordement de la vallée de Sakamoto à la STEP baie de Sainte Marie	Les travaux sont terminés, reliquat à restituer	-1 400 000
Travaux de raccordement du poste de refoulement Marmaiton au collecteur de Sainte Marie	Les travaux sont terminés, reliquat à restituer	-1 663 170
TOTAL		-26 086 185

Consécutivement aux ajustements d'opérations exposés ci-dessus, il convient de modifier la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme, telles que présentées dans le tableau joint en annexe.

En recettes, il est proposé d'ajuster les participations de l'Etat et de la province Sud sur le financement des opérations ci-dessous dont les dépenses sont moindres :

▪ Contrat d'agglomération 2017-2022 :

- Travaux d'assainissement Blaise Pascal-Quartier Anse Vata :

✓ Etat : -16 800 000 F
 ✓ Province Sud : -9 900 000 F

▪ Hors contrat :

- Installation d'un réseau d'adduction en eau potable et d'eaux usées dans la Vallée de Sakamoto financé par l'Office Français de la biodiversité : -8 221 185 francs CFP.

3. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) portant sur les amortissements, les provisions et le reclassement de frais d'études et de travaux sont récapitulées ci-dessous.

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
AMORTISSEMENT RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	042	6811	750 000	040	281532	750 000
DOTATIONS PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION	042	6815	8 085 000	040	15182	8 085 000
RECLASSEMENT DES AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATION	041	2315	10 194 903	041	238	10 194 903
RECLASSEMENT DES FRAIS D'ETUDES	041	2315	17 306 183	041	2031	17 306 183
	TOTAL		36 336 086	TOTAL		36 336 086

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 2 du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022 de la ville de Nouméa et d'approuver les modifications d'autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants.

Tel est l'objet des deux projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 octobre 2022

Le Maire,



Sonia Lagarde
 Sonia LAGARDE

AP VOTES		AUTORISATION DE PROGRAMME				CREDIT DE PAIEMENT												RAF		CONTROLE GLOBALE E.F.		
N°AP	LIBELLE DE L'AP OPERATION NATURE	AP VOTES		AP VOTES		CP 2022			CP 2023			CP 2024			CP 2025			VAF RAF	MONTANT RAF	CP 2026		
		AVANT 01/01/2022	APRES 01/01/2022	LA DUE 2022	LA DUE 2023	REPORT 2022	BUDGET 2022	VAF CP 2022	CP PREVU 2022	CP 2023	VAF CP 2023	CP PREVU 2023	CP 2024	VAF CP 2024	CP PREVU 2024	CP 2025	VAF CP 2025				CP PREVU 2025	
613015-1 : EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2016 (6101216A)		1 237 018 959	0	1 237 018 959	666 564 772	0	38 165 223	-7 063 275	38 888 849	932 651 633	178 000 000	62 845 152	236 531 142	12 846 433	37 640 000	147 856 472	0	8 000 000	387 656 436	31 006 326	895 874 766	0
613015-2 : EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2017 (6101216A)		1 317 000 000	0	1 317 000 000	802 528 813	11 901 351	139 828 330	-8 878 239	131 148 700	932 651 633	75 000 000	62 845 152	236 531 142	12 846 433	37 640 000	147 856 472	0	8 000 000	387 656 436	31 006 326	895 874 766	0
613015-3 : EXTENSION DE LA STEP DE YANQUE (6134217)		978 500 000	0	978 500 000	541 854 117	3 211 665	204 211 665	0	204 211 665	932 651 633	75 000 000	62 845 152	236 531 142	12 846 433	37 640 000	147 856 472	0	8 000 000	387 656 436	31 006 326	895 874 766	0
613020-2 : EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2020 (6101204A)		487 039 887	68 571 293	682 661 180	173 629 164	4 834 051	178 534 051	-10 239 071	168 194 380	932 651 633	102 000 000	62 845 152	236 531 142	12 846 433	37 640 000	147 856 472	0	8 000 000	387 656 436	31 006 326	895 874 766	0

AP VOTES		AUTORISATION DE PROGRAMME				CREDIT DE PAIEMENT												RAF				CONTROLE GLOBALE E.F.	
N°AP	LIBELLE DE L'AP OPERATION NATURE	AP VOTES		AP VOTES		CP 2022			CP 2023			CP 2024			CP 2025			RAF		MOUVEMENT RAF	CONTROLE GLOBALE E.F.		
		AVANT 01/01/2022	APRES 01/01/2022	LA DUE 2022	LA DUE 2023	REPORT 2022	BUDGET 2022	VAF CP 2022	CP PREVU 2022	CP 2023	VAF CP 2023	CP PREVU 2023	CP 2024	VAF CP 2024	CP PREVU 2024	CP 2025	VAF CP 2025	CP PREVU 2025	VAF RAF			MONTANT RAF	
613015-1 : EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2016 (6101216A)		1 237 018 959	0	1 237 018 959	666 564 772	0	38 165 223	-7 063 275	38 888 849	932 651 633	178 000 000	62 845 152	236 531 142	12 846 433	37 640 000	147 856 472	0	8 000 000	387 656 436	31 006 326	895 874 766	0	
613015-2 : EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2017 (6101216A)		1 317 000 000	0	1 317 000 000	802 528 813	11 901 351	139 828 330	-8 878 239	131 148 700	932 651 633	75 000 000	62 845 152	236 531 142	12 846 433	37 640 000	147 856 472	0	8 000 000	387 656 436	31 006 326	895 874 766	0	
613015-3 : EXTENSION DE LA STEP DE YANQUE (6134217)		978 500 000	0	978 500 000	541 854 117	3 211 665	204 211 665	0	204 211 665	932 651 633	75 000 000	62 845 152	236 531 142	12 846 433	37 640 000	147 856 472	0	8 000 000	387 656 436	31 006 326	895 874 766	0	
613020-2 : EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2020 (6101204)		487 039 887	68 571 293	682 661 180	173 629 164	4 834 051	178 534 051	-10 239 071	168 194 380	932 651 633	102 000 000	62 845 152	236 531 142	12 846 433	37 640 000	147 856 472	0	8 000 000	387 656 436	31 006 326	895 874 766	0	

Ville de Nouméa

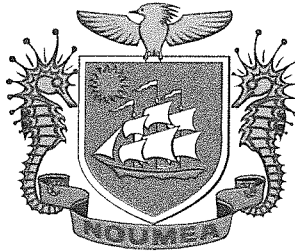
**BUDGET ANNEXE
GESTION DES RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT ET STATIONS
D'EPURATION**



**DECISION MODIFICATIVE N° 2
2022**

DELIBERATIONS

Poste comptable de la Province Sud



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 3 novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Bruno CAPY
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Tuilogona O'CONNOR
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Kimberley BARONI
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Christophe DELIERE
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
DATE DE CONVOCATION	M.	Warren NAXUE	M.	Michel DESMEUZES
28.10.2022	M.	Marc ZEISEL	Mme	Christine BELLET
	Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Michel FONGUE	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Janine BAJON	M.	Claude CHARLOT
28.10.2022	Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Muriel GERMAIN
	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Christiane SARIDJAN
	M.	Philippe BLAISE	M.	Daniel HINSCHBERGER
	M.	Luc BRUN	M.	Jérémy KATIDJO-MONNIER
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Stéphanie PAIMAN	Mme	Christine LE SAINT

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SAKOUMORI	
conseillers en exercice	:	53	Mme	Françoise SUVE	Mme	Magali MANUOHALALO
			Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Joseph BOANEMOA
Nombre de présents	:	34	Mme	Cindy PRALONG	Mme	Laurie HUMUNI
Nombre de votants	:	47	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Veylma FALAE
(13 procurations)			M.	Christophe DELESSERT	M.	Eric MELTESALE
			Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Davina FAUA
			M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
			Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Makaokio FIHIPALAI		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

**Mme Magali MANUOHALALO et M. Jérémy KATIDJO-MONNIER de «Nouméa Autrement»
M. Emmanuel BERART, de «Général Mangin»**

DELIBERATION N° 2022/ 1101
portant décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la gestion du service
d'assainissement collectif pour l'exercice 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **03 NOV. 2022**

Calédonie,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le contrat d'agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le 23 décembre
2017,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/134 du 23
février 2022 modifiée relative au budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement
collectif pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/135 du 23
février 2022 modifiée relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe
primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif de la ville de Nouméa pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/580 du
14 juin 2022, portant affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe de la gestion du
service d'assainissement collectif,

VU les documents budgétaires annexés à la présente délibération,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/172 du 14 octobre 2022,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des
déchets ménagers et assimilés, de la distribution d'eau potable et de la gestion des réseaux
d'assainissement et des stations d'épuration en date du 19 octobre 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 20 octobre 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée la décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la gestion du
service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022 de la ville de Nouméa telle que récapitulée dans
les tableaux ci-dessous :

DEPENSES				RECETTES			
SECTION D'EXPLOITATION							
CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT
011	6287	811	-11 670 000				
TOTAL CHAPITRE 011			-11 670 000				
012	6215	811	600 000				
TOTAL CHAPITRE 012			600 000				
65	6541	01	430 000				
TOTAL CHAPITRE 65			430 000				

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT
66	66112	811	905 000				
TOTAL CHAPITRE 66			905 000				
67	673	811	900 000				
TOTAL CHAPITRE 67			900 000				
042	6811	01	750 000				
	6815	01	8 085 000				
TOTAL CHAPITRE 042			8 835 000				

TOTAL DES DEPENSES	0	TOTAL DES RECETTES	0
--------------------	---	--------------------	---

DEPENSES				RECETTES			
SECTION D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT
6101	2031	811	-4 606 326	13	13111	811	-25 021 185
	2315	811	-21 479 859		1313	811	-9 900 000
TOTAL CHAPITRE 6101			-26 086 185	TOTAL CHAPITRE 13			-34 921 185
041	2315	01	27 501 086	040	15182	01	8 085 000
TOTAL CHAPITRE 041			27 501 086		281532	01	750 000
				TOTAL CHAPITRE 040			8 835 000
				041	2031	01	17 306 183
					238	01	10 194 903
				TOTAL CHAPITRE 041			27 501 086
TOTAL DES DEPENSES			1 414 901	TOTAL DES RECETTES			1 414 901

Le budget annexe de la gestion du service du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022 de la ville de Nouméa est ainsi porté à 979 802 058 francs CFP, dont :

- Section de fonctionnement : 326 700 000 F
- Section d'investissement : 653 102 058 F

ARTICLE 2 /

Est constituée une provision pour charges d'exploitation relative aux créances de redevables, d'un montant de 8 085 000 francs CFP qui sera ajustée au fur et à mesure de l'évolution du risque.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 03 NOV. 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 08 NOV. 2022

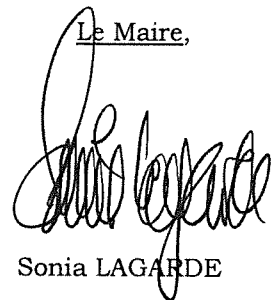
Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI



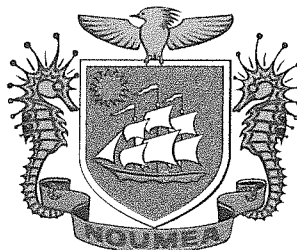
Le Maire,



Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
MISE EN LIGNE	- 1



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 3 novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
28.10.2022

DATE D'AFFICHAGE
28.10.2022

Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Bruno CAPY
M.	Patrick GUILLON	Mme	Tuilogona O'CONNOR
Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Kimberley BARONI
M.	Tristan DERYCKE	M.	Christophe DELIERE
Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
M.	Warren NAXUE	M.	Michel DESMEUZES
M.	Marc ZEISEL	Mme	Christine BELLET
Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
M.	Michel FONGUE	Mme	Liliane CONDOUMY
Mme	Janine BAJON	M.	Claude CHARLOT
Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Christiane SARIDJAN
M.	Philippe BLAISE	M.	Daniel HINSCHBERGER
M.	Luc BRUN	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
Mme	Stéphanie PAIMAN	Mme	Christine LE SAINT

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SAKOUMORI
			Mme	Françoise SUVE	Mme	Magali MANUOHALALO
			Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Joseph BOANEMOA
Nombre de présents	:	34	Mme	Cindy PRALONG	Mme	Laurie HUMUNI
Nombre de votants	:	47	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Veylma FALAE
(13 procurations)			M.	Christophe DELESSERT	M.	Eric MELTESALE
			Mme	Charlotte THIAWE	Mme	Davina FAUA
			M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
			Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Makaokio FIHIPALAI		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

Mme Magali MANUOHALALO et M. Jérémie KATIDJO-MONNIER de «Nouméa Autrement»
M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2022/ 1102
portant modification des autorisations de programme et des crédits de paiement
par décision modificative n° 2 du budget annexe primitif
de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **03 NOV. 2022**

Calédonie,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le contrat d'agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2017,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/134 du 23 février 2022 modifiée relative au budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/135 du 23 février 2022 modifiée relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif pour la gestion du service d'assainissement collectif de la ville de Nouméa pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/580 du 14 juin 2022, portant affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif,

VU les documents budgétaires annexés à la présente délibération,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/172 du 14 octobre 2022,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, de la distribution d'eau potable et de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration en date du 19 octobre 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 20 octobre 2022,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Pour la mise en œuvre des opérations d'investissement du budget annexe de la gestion du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2022 de la ville de Nouméa, sont approuvées par décision modificative, les modifications d'autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants, telles que récapitulées dans le tableau ci-dessous :

N° ET INTITULE DES AP	AP VOTEES APRES DM 2 2022	Antérieur	CREDITS DE PAIEMENT			RAF
			CP 2022	CP 2023	CP 2024	
	4 165 181 139	2 386 006 866	532 651 693	230 651 152	107 896 672	907 974 756
61-2015-1 : EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2015 (6101Z15A)	1 287 019 959	866 954 772	29 096 948	7 068 275	0	383 899 964
61-2017-2 : PROGRAMME D'EQUIPEMENT ASSAINISSEMENT N°1 (6101Z17A)	1 317 000 000	802 538 813	131 148 700	58 671 913	40 000 000	284 640 574
61-2017-3 : EXTENSION DE LA STEP DE YAHOUÉ (6124Z17)	978 500 000	542 854 117	204 211 665	0	0	231 434 218
61-2020-2 : EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2020 (6101Z20A)	582 661 180	173 659 164	168 194 380	164 910 964	67 896 672	8 000 000

./.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 03 NOV. 2022

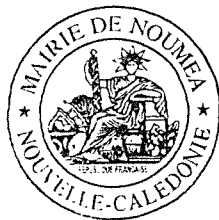
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 08 NOV. 2022

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI



Le Maire,



Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
MISE EN LIGNE	- 1

Ville de Nouméa

**BUDGET ANNEXE
GESTION DES RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT ET STATIONS
D'EPURATION**



**DECISION MODIFICATIVE N° 2
2022**

BUDGET

Poste comptable de la Province Sud

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

VILLE DE NOUMEA

POSTE COMPTABLE DE LA PROVINCE SUD :

**SERVICE PUBLIC LOCAL DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT
ET STATIONS D'EPURATION**

M4

DECISION MODIFICATIVE N°2

**BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
ANNEE 2022**

SOMMAIRE

I - Informations générales		
Modalités de vote du budget		
II - Présentation générale du budget		
A1 - Vue d'ensemble - Sections		
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
B2 - Balance générale du budget - Recettes		
III - Vote du budget		
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
IV - Annexes	Jointe	Sans objet
A - Eléments du bilan		
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		✓
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		✓
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		✓
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		✓
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		✓
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		✓
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		✓
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	✓	
A3.2 - Etalement des provisions		✓
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	✓	
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	✓	
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)		✓
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)		✓
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)		✓
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)		✓
A6 - Etat des charges transférées		✓
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers		✓
A8 - Affectation anticipée du résultat N-1		✓
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		✓
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		✓
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		✓
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		✓
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		✓
B1.6 - Etat des autres engagements donnés		✓
B1.7 - Etat des engagements reçus		✓
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	✓	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		✓
C - Autres éléments d'informations		
C1.1 - Etat du personnel		✓
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		✓
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)		✓
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		✓
D - Arrêté et signatures		
D - Arrêté et signatures	✓	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I - INFORMATION GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
[...]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3).

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°2012/1509 du 26 décembre 2012)

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

primitif ou cumulé de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – Le présent budget a été voté (5).

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDBITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D' EXPLOITATION REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDBITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 414 901	1 414 901
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 414 901	1 414 901

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 414 901	1 414 901
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	55 530 000		-11 670 000	-11 670 000	43 860 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	99 000 000		600 000	600 000	99 600 000
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			430 000	430 000	430 000
	Total des dépenses de gestion des services	154 530 000		-10 640 000	-10 640 000	143 890 000
66	CHARGES FINANCIERES	3 450 000		905 000	905 000	4 355 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	53 100 000		900 000	900 000	54 000 000
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (5)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	211 080 000		-8 835 000	-8 835 000	202 245 000
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	74 575 000				74 575 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)	41 045 000		8 835 000	8 835 000	49 880 000
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	115 620 000		8 835 000	8 835 000	124 455 000
	TOTAL	326 700 000				326 700 000

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)
--

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	326 700 000
--	-------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	55 000 000				55 000 000
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS OU SUBVENTION D'EXPLOITATION					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	266 000 000				266 000 000
	Total des recettes de gestion des services	321 000 000				321 000 000
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	321 000 000				321 000 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)	5 700 000				5 700 000
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	5 700 000				5 700 000
	TOTAL	326 700 000				326 700 000

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)
--

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	326 700 000
--	-------------

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(8)	118 755 000
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
	Total des opérations d'équipement	558 737 878		-26 086 185	-26 086 185	532 651 693
	Total des dépenses d'équipement	558 737 878		-26 086 185	-26 086 185	532 651 693
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	73 900 000				73 900 000
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières	73 900 000				73 900 000
4581	Total des opé.pour compte de tiers (6)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	632 637 878		-26 086 185	-26 086 185	606 551 693
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	5 700 000				5 700 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)			27 501 086	27 501 086	27 501 086
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 700 000		27 501 086	27 501 086	33 201 086
	TOTAL	638 337 878		1 414 901	1 414 901	639 752 779

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

13 349 279

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

653 102 058

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	143 260 000		-34 921 185	-34 921 185	108 338 815
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	376 140 162				376 140 162
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	519 400 162		-34 921 185	-34 921 185	484 478 977
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
106	RESERVES (7)	16 666 995				16 666 995
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	Total des recettes financières	16 666 995				16 666 995
4582	Total des opé.pour compte de tiers (6)					
	Total des recettes réelles d'investissement	536 067 157		-34 921 185	-34 921 185	501 145 972
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	74 575 000				74 575 000
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	41 045 000		8 835 000	8 835 000	49 880 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)			27 501 086	27 501 086	27 501 086
	Total des recettes d'ordre d'investissement	115 620 000		36 336 086	36 336 086	151 956 086
	TOTAL	651 687 157		1 414 901	1 414 901	653 102 058

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

653 102 058

Pour Information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION
DE FONCTIONNEMENT(8)**

118 755 000

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-11 670 000		-11 670 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	600 000		600 000
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	430 000		430 000
66	CHARGES FINANCIERES	905 000		905 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	900 000		900 000
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS		8 835 000	8 835 000
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'exploitation - Total		-8 835 000	8 835 000	

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA - REGIE NON PERSONNALISEE)			
	Total des opérations d'équipement	-26 086 185		-26 086 185
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSIONS (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)		27 501 086	27 501 086
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS			
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total		-26 086 185	27 501 086	1 414 901

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 414 901

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres << opérations d'équipement >>.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
72	PRODUCTION IMMOBILISEE			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes d'exploitation - Total				

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		+
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		=

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 106)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-34 921 185		-34 921 185
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)		8 085 000	8 085 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA - REGIE NON PERSONNALISEE)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		17 306 183	17 306 183
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSIONS			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		10 194 903	10 194 903
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		750 000	750 000
29	DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (4)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS (4)			
4582	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes d'investissement - Total		-34 921 185	36 336 086	1 414 901

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		+
AFFECTATION AUX COMPTES 106		+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 414 901

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)(6)	55 530 000	-11 670 000	-11 670 000
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	300 000		
6152	SUR BIENS IMMOBILIERS	4 100 000		
617	ETUDES ET RECHERCHES	180 000		
618	DIVERS	950 000		
6238	DIVERS	250 000		
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	49 750 000	-11 670 000	-11 670 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	99 000 000	600 000	600 000
6215	PERSONNEL AFFECTÉ PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	99 000 000	600 000	600 000
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (7)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		430 000	430 000
6541	Créances admises en non-valeur		430 000	430 000
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)		154 530 000	-10 640 000	-10 640 000
66	CHARGES FINANCIERES (b)(8)	3 450 000	905 000	905 000
66111	INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	3 500 000		
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-50 000	905 000	905 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	53 100 000	900 000	900 000
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	100 000		
673	TITRES ANNULÉS SUR EXERCICES ANTERIEURS	53 000 000	900 000	900 000
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (d)(9)			
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (e)(10)			
022	DEPENSES IMPREVUES (f)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		211 080 000	-8 835 000	-8 835 000

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	74 575 000		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (11)(12)	41 045 000	8 835 000	8 835 000
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	41 045 000	750 000	750 000
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION		8 085 000	8 085 000
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	115 620 000	8 835 000	8 835 000
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	115 620 000	8 835 000	8 835 000
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	326 700 000		

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	1 250 077
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	678 162
= Différence ICNE N – ICNE N-1	571 915

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (5)			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	55 000 000		
706121	REDEVANCES POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	55 000 000		
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (6)			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS OU SUBVENTION D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	266 000 000		
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	266 000 000		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=013+70+73+74+75		321 000 000		
76	PRODUITS FINANCIERS (b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)			
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (d)(7)			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		321 000 000		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (8)(9)	5 700 000		
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXE.	5 700 000		
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (8)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	5 700 000		

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	326 700 000		
--	--------------------	--	--

	RESTES A REALISER N-1 (10)	
--	-----------------------------------	--

	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	
--	--	--

	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	
--	---	--

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors op.)			
	Opérations d'équipement n°(5) [...]	632 637 878	-26 086 185	-26 086 185
0101	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉS	73 900 000		
6101	EQUIPEMENTS EN EAU ET EN ASSAINISSEMENT	354 526 213	-26 086 185	-26 086 185
6124	EXTENSION DE LA STEP DE YAHOUÉ	204 211 665		
Total des dépenses d'équipement		632 637 878	-26 086 185	-26 086 185
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Total des dépenses financières				
[...] (6)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		632 637 878	-26 086 185	-26 086 185

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)(8)	5 700 000		
	Reprises sur autofinancement antérieur	5 700 000		
13911	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	500 000		
139111	AGENCE DE L'EAU	3 040 000		
139118	AUTRES	210 000		
13913	DEPARTEMENTS	1 950 000		
	Charges transférées			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)		27 501 086	27 501 086
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		27 501 086	27 501 086
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	5 700 000	27 501 086	27 501 086
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		638 337 878	1 414 901	1 414 901

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 414 901

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	143 260 000	-34 921 185	-34 921 185
13111	AGENCE DE L'EAU	113 850 000	-25 021 185	-25 021 185
13118	AUTRES	2 072 000		
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - DEPARTEMENTS	27 338 000	-9 900 000	-9 900 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	376 140 162		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	376 140 162		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
Total des recettes d'équipement		519 400 162	-34 921 185	-34 921 185
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	16 666 995		
1068	AUTRES RESERVES	16 666 995		
165	Dépôts et cautionnements reçus			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Total des recettes financières		16 666 995		
[...] (5)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES RECETTES REELLES		536 067 157	-34 921 185	-34 921 185

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	74 575 000		
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)(7)	41 045 000	8 835 000	8 835 000
15182	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES (BUDGETAIRES)		8 085 000	8 085 000
281532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	41 045 000	750 000	750 000
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		115 620 000	8 835 000	8 835 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(8)		27 501 086	27 501 086
2031	FRAIS D'ETUDES		17 306 183	17 306 183
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES		10 194 903	10 194 903
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		115 620 000	36 336 086	36 336 086
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		651 687 157	1 414 901	1 414 901

		+	
RESTES A REALISER N-1 (9)			
		+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			
		=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 414 901	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

ANNEXE	
ETAT DES PROVISIONS	
	IV
	A3-1

Compte d'imputation	Objet de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date de constitution de la provision initiale	Montant des provisions constituées au 31/12/2021	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	Solde
14 - Provisions réglementées							
145 - pour différé de remboursement de la dette							
15 - Provisions pour risques et charges		8 085 000		5 000 000	13 085 000	0	13 085 000
15182 - Autres provisions pour risque	Provision pour créances irrécouvrables	8 085 000	31/12/2013	5 000 000	13 085 000	0	13 085 000
Provision pour dépréciation		0		0			0
29 - des immobilisations							
39 - des stocks							
49 - des comptes de redevables							
59 - des cptes financiers							

TOTAL GENERAL		8 085 000		5 000 000	13 085 000	0	13 085 000
---------------	--	-----------	--	-----------	------------	---	------------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 6101 (1)
LIBELLE : EQUIPEMENTS EN EAU ET EN ASSAINISSEMENT

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5) (a)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4) (b)	Montant pour information (5) (b)
	DEPENSES	2 046 818 771		-26 086 185	-26 086 185	
20	Immobilisations incorporelles	144 781 794		-4 606 326	-4 606 326	
2031	FRAIS D'ETUDES	144 781 794		-4 606 326	-4 606 326	
21	Immobilisations corporelles	2 235 253				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	1 899 801 724		-21 479 859	-21 479 859	
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	231 141 234				
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 668 660 490		-21 479 859	-21 479 859	

RECETTES (répartition) (Pour Information)	Restes à réaliser N-1 (3) (c)	Recettes de l'exercice (d)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées		
20 Immobilisations incorporelles		
21 Immobilisations corporelles		
22 Immobilisations reçues en affectation		
23 Immobilisations en cours		
Autres		

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	26 086 185
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Ville de Nouméa

**BUDGET ANNEXE
GESTION DES RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT ET STATIONS
D'EPURATION**



**DECISION MODIFICATIVE N° 2
2022**

ANNEXES

Poste comptable de la Province Sud

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) I	Propositions nouvelles	Vote (2) II
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		79 600 000		
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		73 900 000		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	73 900 000		
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		5 700 000		
13911	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	500 000		
139111	AGENCE DE L'EAU	3 040 000		
139118	AUTRES	210 000		
13913	DEPARTEMENTS	1 950 000		
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice III = I+II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	79 600 000			79 600 000

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) V	Propositions nouvelles	Vote (2) VI
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		115 620 000	8 835 000	8 835 000
Ressources propres externes de l'année (a)				
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		115 620 000	8 835 000	8 835 000
15182	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES (BUDGETAIRES)		8 085 000	8 085 000
281532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	41 045 000	750 000	750 000
021	Virement de la section d'exploitation	74 575 000		

	Opérations de l'exercice VII = V+VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent(4)	Solde d'exécution R001(4)	Affectation R106(4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	124 455 000				124 455 000

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (IV)	79 600 000
Ressources propres disponibles (VIII)	124 455 000
Solde (IX = VIII-IV)(5)	44 855 000

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES			
ENGAGEMENTS HORS BILAN			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT			IV
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT			B2.1 B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT							
No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2022	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2022)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2022) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022 (2)	Restes à financer de l'exercice 2023	Restes à financer (exercices au delà de 2023) (3)
Dépenses	4 059 609 846	105 571 293	4 165 181 139	2 386 006 866	532 651 693	230 651 152	1 015 871 428
61 2015 1 EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2015	1 287 019 959		1 287 019 959	866 954 772	29 096 948	7 068 275	383 899 964
61 2017 2 PROGRAMME D'EQUIPEMENT ASSAINISSEMENT N°1	1 317 000 000		1 317 000 000	802 538 813	131 148 700	58 671 913	324 640 574
61 2017 3 EXTENSION DE LA STEP DE YAHOUÉ	978 500 000		978 500 000	542 854 117	204 211 665		231 434 218
61 2020 2 EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2020	477 089 887	105 571 293	582 661 180	173 659 164	168 194 380	164 910 964	75 896 672
Recettes							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Ville de Nouméa

**BUDGET ANNEXE
GESTION DES RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT ET STATIONS
D'EPURATION**



**DECISION MODIFICATIVE N° 2
2022**

ARRETE ET SIGNATURES

Poste comptable de la Province Sud

IV – ANNEXES	IV
ARRETE	D

Nombre de membres en exercice	53
Nombre de membres présents	34
Nombre de suffrages exprimés	44

VOTES :	Pour	44
	Contre	-
	Abstention	3

Date de convocation : 28.10.2022

Présenté par Madame Sonia LAGARDE, maire la ville de Nouméa.

A Nouméa, le 08 NOV. 2022

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI



Le Maire,



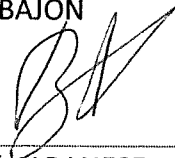
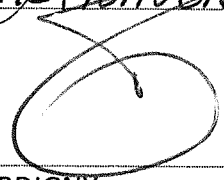
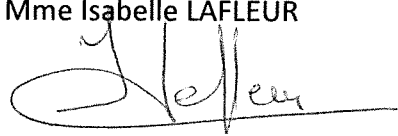
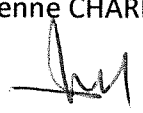
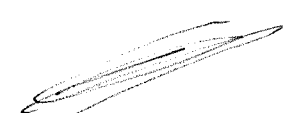
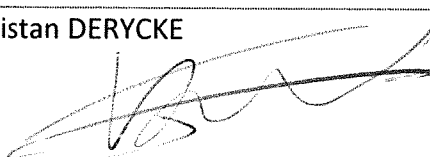
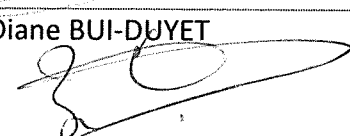
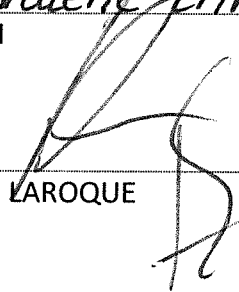
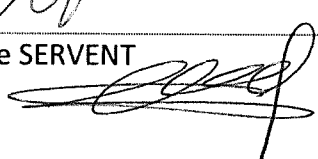
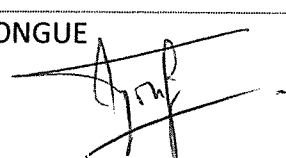
Sonia LAGARDE

Délibéré par le conseil municipal, réuni en séance publique à Nouméa, le 3 novembre 2022.

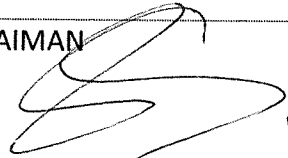
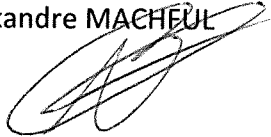
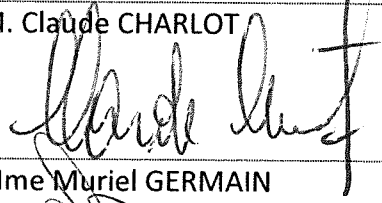
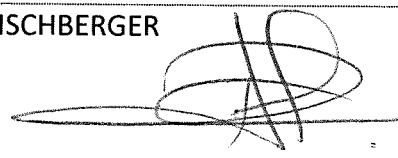
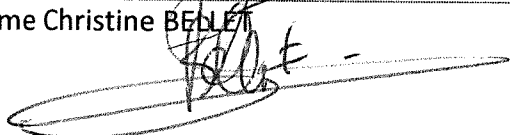
Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission de la présente délibération au commissaire délégué de la République pour la province Sud, le 09 NOV. 2022 et de la publication par mise en ligne, le 09 NOV. 2022.

Les membres du conseil municipal

IV – ANNEXES	IV
SIGNATURES	D

M. Jean-Pierre DELRIEU 	Mme Janine BAJON 
Mme Chantal BOUYE ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à Mme Janine BAJON	Mme Vaimoé ALBANESE ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à M. Warren NAXUE
M. Patrick GUILLON 	Mme Isabelle LAFLEUR 
Mme Fabienne CHARDIGNY 	M. Nicolas BRIGNONE 
M. Tristan DERYCKE 	Mme Cindy PRALONG ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à Mme Pascale SERVENT
Mme Diane BUI-DUYET 	M. Philippe BLAISE 
M. Warren NAXUE 	Mme Naïa WATEOU ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à Mme Valérie LAROQUE
Mme Françoise SUVE ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à M. Marc ZEISEL	M. Luc BRUN 
M. Marc ZEISEL 	Mme Valérie LAROQUE 
Mme Pascale SERVENT 	M. Christophe DELESSERT ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à M. Jean-Pierre DELRIEU
M. Michel FONGUE 	Mme Charlotte THIAWE ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à Mme Fabienne CHARDIGNY

IV – ANNEXES	IV
SIGNATURES	D

Mme Stéphanie PAIMAN 	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION 
M. Alexandre MACHEUL 	Mme Liliane CONDOUMY 
M. Bruno CAPY 	M. Claude CHARLOT 
Mme Tuilogona O'CONNOR 	Mme Muriel GERMAIN 
M. Marc LE LEIZOUR ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à <i>M. Patrick GUILLON</i>	M. Makaokio FIHIPALAI <i>Absent</i>
Mme Anne-Christine CHIMENTI ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à <i>Mme Christine LE SAINT</i>	M. Patrick SAKOUMORI ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à <i>M. Michel FONGUE</i>
Mme Kimberley BARONI 	Mme Christiane SARIDJAN 
M. Christophe DELIERE 	M. Daniel HINSCHBERGER 
Mme Laurène CASSAGNE 	Mme Magali MANUOHALALO ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à <i>M. Jérémie KATIDJO-MONNIER</i> ABSTENTION
M. Michel DESMEUZES 	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER ABSTENTION
Mme Christine BÉLET 	M. Joseph BOANEMOA <i>Absent</i>

IV – ANNEXES	IV
SIGNATURES	D

Mme Laurie HUMUNI <i>Absente</i>	Mme Christine LE-SAINT <i>Absente</i>
Mme Veylma FALAEO <i>Absente</i>	Mme Davina FAUA <i>Absente</i>
M. Emmanuel BERART ABSTENTION	M. Bernard LAVANDIER ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à <i>Mme Christine BELLET</i>
M. Eric MELTRESALE ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à <i>M. Jean-Marie FIRMIN-GUION</i>	Mme Jeanne POELLABAUER <i>Absente</i>